

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

L'An Deux Mille Dix Neuf, le mercredi vingt-sept novembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur François DENISSIEUX.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Jacques THOMAS, Patrick FIORINI, Olivier SUSINI, Virginie MAS, Michel JEANNOT, Christiane GUICHERD, Patricia MIQUET, Catherine GIORGI, Michelle HUVET.

Étaient excusés : Hervé MASSARDIER (pouvoir à Monsieur THOMAS), Didier PIGNARD (pouvoir à Madame HUVET), Jean-Pierre JOURDAIN (pouvoir à Monsieur DENISSIEUX), Gérard EVANGELISTA.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président explique qu'il existe actuellement huit postes d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), en temps complet. Il informe également que l'ensemble des postes est pourvu.

Par ailleurs, Monsieur le Président ajoute qu'un de ces postes est occupé par un agent mis à disposition d'un syndicat. Il dit que la Piscine Intercommunale Muroise reçoit de plus en plus de classes des communes environnantes mais également des collèges.

Il rappelle que les maîtres-nageurs sauveteurs du SIM, en plus de proposer des activités de fitness dans l'enceinte de l'établissement, interviennent également dans le cadre du PEDT des communes de Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure.

Monsieur le Président souhaite que la Piscine Intercommunale Muroise reste un établissement proposant des activités de qualités et innovantes, aussi pour toutes ces raisons, il pense qu'il est nécessaire de créer un nouveau poste d'Éducateur des Activités Physiques et sportives.

Enfin, Monsieur le Président énonce que suite à la réorganisation du service piscine et la mise en place d'astreinte pour les agents du service technique, il convient de supprimer les emplois d'adjoint au responsable de la piscine et de gardien du site.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 juin 2019.

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Quotité de travail	Situation actuelle	Situation Nouvelle
ETAPS (tout grade)	Temps plein	8	9
Total Catégorie B Filière sportive		8	9

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **ACCEPTE** la modification des effectifs proposée,
- **SUPPRIME** les emplois d'adjoint au responsable piscine et de gardien du site,
- **ABBROGE** la délibération D 14.07.826 du 3 décembre 2011 instaurant les avantages en nature au gardien du site.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2020 du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 27 novembre 2019

Le Président

François DENISSIEUX